

La modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de Paris

La modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris, qui interviendra au cours de l'année 2015, répond à un impératif d'adaptation du PLU au cadre législatif, à la suite notamment de l'adoption de la loi dite « Grenelle II » de 2010 ainsi que de deux textes législatifs plus récents de 2013 et 2014.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document réglementaire qui définit les grandes orientations pour l'évolution de la ville à l'horizon de 10 ou 15 ans. Il encadre les interventions publiques et privées en matière d'urbanisme.

A Paris, le PLU s'applique à l'ensemble du territoire communal à l'exception des secteurs protégés du Marais et du 7^e arrondissement pour lesquels des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) se substituent au PLU en vue d'assurer une protection du patrimoine historique et esthétique.

La future modification du PLU permettra de réaliser un ajustement de la règle tout en respectant les grandes orientations de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable. En effet le PLU doit s'adapter pour porter au mieux les transformations de la ville, de ses quartiers et l'évolution des nouveaux besoins de la population. Cette modification porte sur trois thématiques : la production de logements, la protection de l'environnement, le renforcement de l'attractivité économique.

Les Parisiens peuvent contribuer directement à l'évolution du PLU.

La concertation se tient depuis le mois de septembre jusqu'à décembre 2014. Cette période est consacrée à l'information. Mais c'est aussi un moment de dialogue avec les Parisiens qui peuvent ainsi émettre leurs avis sur les grands objectifs de la modification et faire des propositions sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. **Une réunion est organisée dans chaque arrondissement, celle concernant le 6^e arrondissement s'étant tenue le jeudi 6 novembre.**

Plusieurs outils ont été mis à la disposition des Parisiens pour s'informer et participer activement à la future modification :

> **une exposition se tient à la mairie du 6^e jusqu'à la fin de l'année,**

> **une plateforme interactive est consultable jusqu'à la fin décembre à l'adresse www.imaginons.paris,**

> **un compte Twitter @ParisUrba est dédié à la concertation.**

L'enquête publique se déroulera en mars 2015 précédant le vote par le Conseil de Paris, prévu au mois d'octobre.

Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arrondissement
Vice-Président du Conseil général de Paris



Les Conseils de Quartier actuellement en fonction ont été renouvelés en juin 2014. Ces instances sont un lieu d'information, d'écoute, de concertation et de dialogue sur toutes les questions intéressant le quartier concerné. Les Conseils peuvent, dans leur domaine de compétence, saisir le Maire de l'arrondissement par des projets d'amélioration du cadre de vie, soutien d'animations de quartier...

Vous trouverez dans ce nouveau numéro du journal 6^{xième} Infos un compte rendu exhaustif des activités menées par les six conseils de quartier de notre arrondissement (Monnaie, Notre-Dame-des-Champs, Odéon, Rennes, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Placide), au cours de l'année 2013.

SOMMAIRE

• BILANS DES CONSEILS DE QUARTIER	2
• BUDGET PARTICIPATIF	8
• RÉUNION DU COMITÉ VÉLO	9
• RESTAURATION INTÉRIEURE DE LA CHAPELLE DES SAINTS-ANGES	10
• PROPRIÉTÉ DES ESPACES PUBLICS	11
• TRIBUNES	12



Quartier NOTRE-DAME DES-CHAMPS

Le Conseil de Quartier Notre-Dame-des-Champs s'est réuni 2 fois en réunion plénière et 2 fois à l'extérieur en 2013.

► En février

Nous avons eu une présentation très intéressante du Centre d'Action Sociale (CAS) par son directeur Monsieur Pias et son adjointe Madame Saïd. Le CAS est méconnu alors qu'il emploie 6000 personnes sur Paris avec un budget de 1,7 M d'€. Dans le 6°, il gère 2 résidences-appartements ainsi qu'un restaurant et un club situés dans le centre André Malraux.

Nous avons mené une réflexion sur les projets d'investissement : faire un passage piéton surélevé à la sortie du jardin de l'Observatoire près de la place Ernest Denis et étudier la faisabilité d'un stationnement alterné dans le haut de la rue d'Assas avec l'ingénieur de la voirie à la Mairie de Paris.

Nous avons également organisé la visite du pavillon de l'eau.

► En mai

Nous avons entendu le représentant du commissariat du 6°.

Toujours autour du budget d'investissement nous avons noté la rigidité de l'administration parisienne : l'aménagement de la voirie dépend d'un nombre incroyable de paramètres (RATP, calcul du nombre de voiture/heure) au détriment de la sécurité des piétons.

Nous avons voté l'achat et l'installation de 3 tables de ping-pong en maçonnerie pour le jardin de l'Observatoire.

Une discussion s'est entamée sur la restauration du petit jardin, place Pierre Lafue, à la sortie du métro Notre-Dame-des-Champs.

Une proposition a été faite pour créer une plate-forme de mise en relation des parents ayant des difficultés à trouver des places en crèches.

Nous avons participé au test de la Ville de Paris « DansMaRue » sur Smartphones. Chacun peut alerter en direct la voirie sur les problèmes de tag, dépôts sauvages ...

► En juin

Une rencontre conviviale a été organisée avant les vacances.

► En septembre

Participation active au vide-grenier.

Proposition de la Ville de participer à des ateliers de formation autour de la démocratie locale.



Visite commentée sur le schéma d'alimentation en eau de Paris au Pavillon de l'eau



► **Arielle BEAUCAMPS**
Présidente du Conseil de Quartier Notre-Dame-des-Champs

PREMIER COLLÈGE LES ÉLUS ET LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

> Élus

Arielle BEAUCAMPS
Adjointe au Maire, chargée de la jeunesse et des sports et déléguée aux affaires scolaires
arielle.beaucamps@paris.fr

Anne-Sophie GODFROY-GENIN
Adjointe au Maire, chargée des relations avec les universités et déléguée à l'innovation et à la recherche
anne-sophie.godfroy-genin@paris.fr

> Personnalités qualifiées

Florence de VARAX
Gisèle DONNARD
Laurence MOUTERDE
Claude GROS

DEUXIÈME COLLÈGE LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Christine de KERCHOVE
Association Cœur Saint Germain des Prés

Isabelle LACORNE
Montparnasse Rencontres

Mathias FRIMAN
Association Parents d'élèves Sion

Élisabeth SAVIER
Association Quartier Notre Dame Des Champs

Bénédicte BAYI
Association des parents d'élèves de l'école alsacienne

Marie-Claude DELMAS
Société historique du VI^e

TROISIÈME COLLÈGE LES HABITANTS

> Habitants titulaires

Odile DUPONT-ROCHE
Emmanuel DE BRANTES
Véronique AUBARD
Didier MARMION
Philippe SEGAGE
Ernestine NGO MELHA

> Habitants suppléants

Louis RAOUX-CASSIN
Joseph YILOIZ
Marie BOUTAUD
Joëlle SCHMALHOLTZ-MALKA
Thibault DE MAAYER
Françoise GOUBIN



Quartier SAINT-PLACIDE

Le Conseil de Quartier Saint-Placide s'est réuni à 3 reprises, respectivement les mardi 15 janvier, mardi 15 octobre et jeudi 14 novembre 2013.

Lors de la première réunion le 15 janvier, a été fait un point sur les travaux d'agrandissement de l'EPHAD des Lazaristes situé 88 rue du Cherche Midi (et dont les travaux se terminent actuellement).

A cette occasion, ont été évoquées les créations - sur les terrains de la congrégation Nicolas Barré 83 rue de Sèvres - de plusieurs équipements publics dont une crèche associative de 30 places gérée par l'association ARFOG-Lafayette.

Au cours des réunions suivantes a été largement débattue l'éventuelle implantation de bacs à fleurs ou à plantes rue de Rennes et place du 18 juin 1940.

Cette demande de végétalisation qui reste à étudier - en dépit des problèmes d'entretien manifeste qui se posent - fait écho au questionnaire relatif au réaménagement de la rue de Rennes qui laissait entendre que la plantation d'arbres y était possible⁽¹⁾.

Lors de la dernière réunion, le Conseil de Quartier Saint-Placide a fait part de son intention d'implanter des bacs à plantes à différents endroits du quartier ainsi que sur la place du 18 juin 1940.

(1) Or sa largeur de 22 mètres et le passage de la ligne 4 du métro en sous sol interdisent toute plantation sur le linéaire de la rue.



► **Alexandre VESPERINI**
Président du Conseil de Quartier Saint-Placide

PREMIER COLLÈGE LES ÉLUS ET LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

> Élus

Alexandre VESPERINI
Conseiller de Paris délégué à l'environnement et au développement durable
alexandre.vesperini@paris.fr

Bertrand PAVLIK
Conseiller d'arrondissement délégué au patrimoine municipal
bertrand.pavlik@paris.fr

> Personnalités qualifiées

Manuella PAUL-CAVALLIER
Jean-Luc PUYO
Constance MOBUCHON
Philippe SOYER

DEUXIÈME COLLÈGE LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Marie-José THOLLOT
Fédération de la Médaille de la Famille Française

Arlette VIDAL-NAQUET
Cherche-Midi-Qualité de vie

Nathanaël NAPOLI
Association de commerçants Saint-Placide - Cherche Midi

Martine BONNAMY
Association des riverains de la rue Jean Ferrandi

Éric ALLARD
Mieux se Déplacer à Bicyclette

François PASTEAU
Association des anciens élèves de Ferrandi

TROISIÈME COLLÈGE LES HABITANTS

> Habitants titulaires

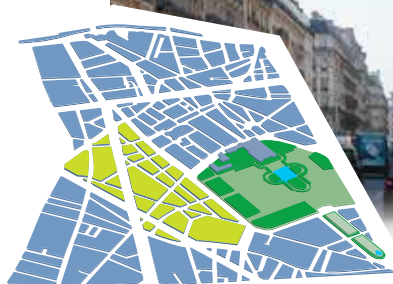
Frédérique BOULANGER
Béatrice BESNIER
Denis MONCORGE
Marie-Dominique SIRE
Arnaud IMBERT
Frédéric EBLING

> Habitants suppléants

France CHABERT
Jean BERBINAU
Sacha FRANZT
Jacques CHARTIER
Catherine ROUSSEL
Charles LHERMET



Façade du futur EPHAD situé 88 rue du Cherche Midi



Quartier RENNES

Le Conseil de Quartier Rennes a poursuivi, en 2013, l'étude des sujets suivants :

► **le stationnement anarchique des deux-roues sur les trottoirs**, dû à la forte augmentation des deux-roues motorisés lors des dernières années reste sous surveillance mais la situation s'est stabilisée voire améliorée en raison des nombreux aires de stationnement pour deux-roues implantées dans l'arrondissement.

► **l'évolution de la rue de Rennes après les travaux**, le conseil ayant constaté que la circulation est plutôt fluide, les aires de livraison et les arrêts de bus respectés par les usagers. Le problème principal restant de redonner une dynamique commerciale à cette rue, certains clients ayant perdu l'habitude de la fréquenter. Un point de vigilance concerne l'évolution de l'ex-parking FNAC.

► **le recensement des « points noirs »** avec la Direction de la Propreté sur la carte du quartier Rennes, répertoriant quatre types de problématique : les déjections canines, les épanchements d'urine, les dépôts sauvages d'ordures et les mégots.

Le conseil a enfin émis un vœu concernant l'aménagement de la place Alphonse Deville, demandé une étude à la Direction de la Voirie et auditionné sa responsable. Le Conseil a décidé d'affecter la totalité de son budget d'investissement 2013 (comme en 2012) au financement de cette réfection.

Rappel du vœu

Considérant que la place Alphonse Deville est occupée quotidiennement par des deux-roues motorisés rendant désagréable l'utilisation de cet espace par les piétons ;

Considérant que les riverains et les personnes de passage sont à la recherche de lieux tranquilles ;

Le Conseil de Quartier émet le vœu suivant :
« *Le Conseil de Quartier Rennes souhaite que les services de la Ville de Paris étudient la transformation de la place Alphonse Deville en un square qui serait clos avec un traitement plus paysagé tout en permettant l'accès aux locaux de la Direction de la Voirie et des Déplacements situés sur la place.* »



Place Alphonse Deville



► **Jean-Charles BOSSARD**
Président du Conseil de Quartier
Rennes

PREMIER COLLÈGE LES ÉLUS ET LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

> Élus

Jean-Charles BOSSARD
Premier Adjoint au Maire,
chargé du développement économique
de la ville numérique et de l'emploi
jean-charles.bossard@paris.fr

Olivier PASSELECQ
Adjoint au Maire, chargé de la culture
et de la communication
olivier.passelecq@paris.fr

> Personnalités qualifiées

Patrice BECU
Kristine GLUCKSMANN
Emmanuel PIERRAT
Danielle MONTEAUX

DEUXIÈME COLLÈGE LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Patrick MOLHO
Association ACERA (Association des commerçants
et entreprises de la rue de Rennes et ses abords)

Xavier GUESPEREAU
AGF (Association Générale des Familles)

Fabio CASILLI
Les Parents de la rue Madame

Jean-Pierre DUTHOIT
Jeunesse sportive et Culturelle Pitray Olier
(JSCPO)

Johanna GONNORD
Vivre le quartier Latin

Yves GALLAZZINI
Paroisse Saint-Sulpice

TROISIÈME COLLÈGE LES HABITANTS

> Habitants titulaires

Philippe LAROMIGUIERE
Jean RICHET
Louis JOUVE
Jean-Paul COMBENEGRE
Jean-Marie ANDRIVEAU
Marie-Claire de SALUE PEINDARIES

> Habitants suppléants

Philippe VANTRIMPONT
Philippe RONCE
Brigitte NANQUETTE
Christiane DRESSEN
David DA SILVA
Pierre FOURCAIL



Quartier ODÉON

En 2013 le Conseil de Quartier Odéon s'est réuni le 31 janvier, le 17 avril et le 8 octobre 2013.

Il faut noter qu'entre ces réunions, c'est au Conseil de Quartier que s'adressent les habitants gênés par les nuisances liées à la propreté, aux SDF, aux bruits (terrasses où les fumeurs sortent des établissements gênant ainsi le voisinage).

Le budget des Conseils de Quartier (budget de fonctionnement et d'investissement) contribue à participer à l'amélioration de notre environnement.

A l'issue d'une marche exploratoire faite par le Conseil de Quartier en avril 2013 avec la responsable de la Voirie, une zone de stationnement pour deux-roues moto-

risés a été créée au débouché de la rue Dupuytren côté rue Monsieur le Prince ; un trottoir défectueux et dangereux a pu être réparé au 67 rue Monsieur le Prince.

Le reliquat de ce budget a permis de traiter des pieds d'arbres, boulevard Saint-Germain.

Rappelons enfin la participation des membres du Conseil au Vide Grenier des 14 et 15 septembre 2013.

Dans les prochaines semaines, la statue de Vulpian, située rue Antoine Dubois, sera illuminée tout comme le bronze majestueux dédié à la figure de Danton, place Henri Mondor. Ces deux opérations ont été réalisées avec la participation du Conseil de Quartier.



La statue d'Alfred Vulpian, rue Antoine Dubois
et la statue de Georges Jacques Danton, place Henri Mondor



► **Marie-Thérèse LACOMBE**
Présidente du Conseil de Quartier
Odéon

PREMIER COLLÈGE LES ÉLUS ET LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

> Élus

Marie-Thérèse LACOMBE

Conseillère d'arrondissement déléguée à l'économie solidaire, à la santé et à la prévention
marie-therese.lacombe@paris.fr

Juliette RAOUL-DUVAL

Conseillère d'arrondissement
juliette.raoul-duval@paris.fr

> Personnalités qualifiées

Philippe de CLINCHAMPS

Fabienne HYVERT

Nicolas SIMON

Jean HESBERT

DEUXIÈME COLLÈGE LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Françoise LECLERC

Animation et renouveau 6e

Édith CHAUVEAU

Association catholique des services de jeunesse féminine

Serge CAILLAUD

Association des commerçants du marché alimentaire Saint Germain

Christophe LAVERNHE

Association Village Saint Germain

Jacques TOUTAIN

Soupe Populaire du 6^e

Claude AMSELLE

Les Auditeurs des cours du Luxembourg

TROISIÈME COLLÈGE LES HABITANTS

> Habitants titulaires

Régis TIAN

Damien LEGER

Christelle MARANINCHI

Françoise LAMBERT

Alain PRAS

Bertrand RICAUT

> Habitants suppléants

Patrice VERMEULEN

Sylvie POULAIN

Catherine LELEU

Olivier SOUAN

Florence BRUNAUD

Luc TRANI



Quartier SAINT-GERMAIN DES-PRÉS

Le Conseil de Quartier St Germain des Prés a fonctionné, tout au long du 1er semestre, en formation de groupes de travail et s'est réuni en composition plénière à 2 reprises : le 28 février et le 5 juin.

Attaché à ce que le quartier conserve sa personnalité et son attractivité dans le respect de la qualité de vie des habitants et de leur tranquillité, un premier groupe de travail a listé avec précisions les points de nuisances sonores exagérés et les comportements dangereux pour tenter de les résorber.

Un second groupe de travail a envisagé l'organisation d'un concours à l'attention des élèves des Beaux Arts pour embellir le square Laurent Prache, à l'angle de la rue de l'abbaye et de la place St-Germain, qu'il considère aujourd'hui un peu délaissé. Son positionnement et les vestiges qu'il abrite mériteraient un meilleur traitement de l'espace.

Toute une série de contacts ont été pris, y compris avec la direction des espaces verts, ils n'ont pas donné à ce jour les résultats escomptés. L'enveloppe financière du Conseil de Quartier a été volontairement réservée pour que ce projet puisse être mené à bien en 2015.

Un point régulier a été réalisé par ailleurs sur les travaux de voirie dans le quartier

Enfin le Conseil de Quartier a également participé aux côtés de « l'association rue Visconti-des-prés » et de sa dynamique Présidente, à toute une série d'animations qui ont rencontré un grand succès.



Square Laurent Prache



Chantal LAMBERT-BURENS
Présidente du Conseil de Quartier
Saint-Germain-des-Prés

PREMIER COLLÈGE LES ÉLUS ET LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

> Élus

Chantal LAMBERT-BURENS

Adjointe au Maire, chargée de la petite enfance et des relations avec les Conseils de Quartier
chantal.lambert-burens@paris.fr

Martine CHEVALIER-AULAGNIER

Conseillère d'arrondissement déléguée aux seniors et à la lutte contre l'exclusion
martine.chevalier-aulagnier@paris.fr

> Personnalités qualifiées

Henriette FALDINI

Anne REGENT-NATAF
Christian CHEVALIER
Christian STOFFAAS

DEUXIÈME COLLÈGE LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

François de SESMAISONS

Art Saint Germain des Prés

Marie-Catherine MINGASSON

Association des administrateurs bénévoles du CASVP 6^e

Monique MOUROUX

Comité Saint-Germain

Alison NOLAN

Rue Visconti des Prés

Jacques de SAULIEU

Paroisse Saint-Germain des Prés

Stéphane COURTEAUX

La Petite Seine

TROISIÈME COLLÈGE LES HABITANTS

> Habitants titulaires

Alain HAERTIG

Ariel DAHAN

Christine DAUBLAIN

Benjamin CHARRON

Alix LATOURRETTE

Anne LONGUET MARX

> Habitants suppléants

Fabrice BURGAUD

Carolina RUISECO

Sarah MSIKA

Eva PERRIN

Alain DOLLE

Sarah HASSAN



Quartier MONNAIE

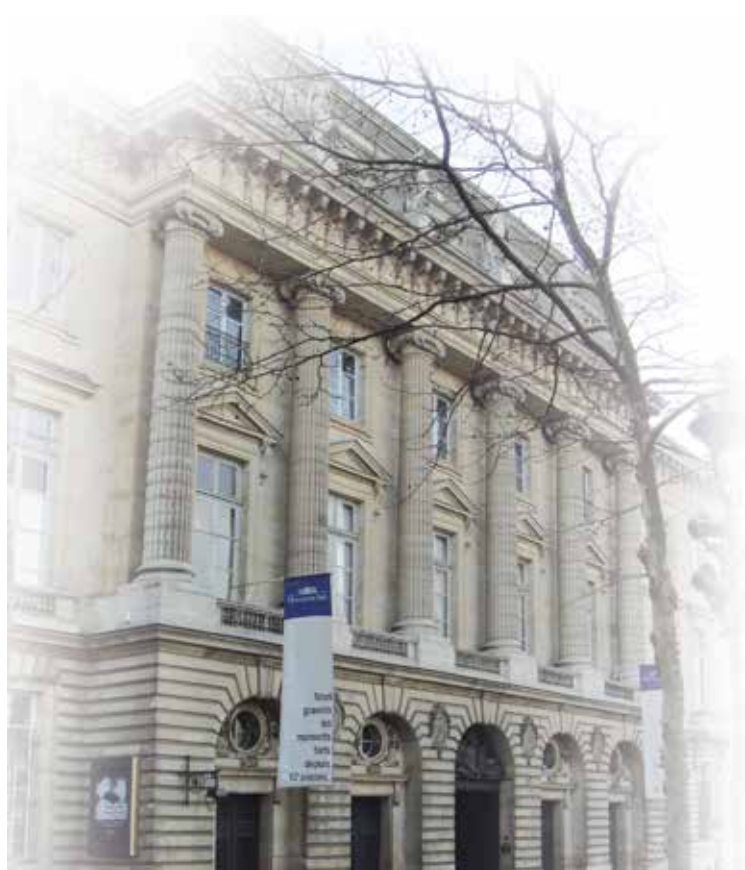
Le Conseil de Quartier Monnaie s'est réuni à deux reprises, le lundi 18 mars et le lundi 9 septembre 2013.

Au cours de sa première réunion, ont été évoqués de nombreux sujets parmi lesquels le déplacement du kiosque de vente de produits bio – initialement implanté place Saint-Michel -, l'illumination de la fontaine Saint-Michel, et le projet municipal de fermeture des voies sur berge de la rive gauche. S'agissant du kiosque, celui-ci a été déplacé Boulevard Saint-Germain (à l'angle de la rue des Saints-Pères) et il le sera à nouveau dans l'avenir.

La fontaine Saint-Michel est illuminée depuis le début de l'année grâce à un financement conjoint « Mairie du 6^e et Conseil de Quartier Monnaie ».

Les conseillers ont également réfléchi à un projet de charte d'urbanisme qui viserait à protéger le quartier, de l'invasion progressive des commerces touristiques – A tout le moins, des règles leur seraient imposées en ce qui concerne la présentation de leurs produits.

Outre sa participation à l'illumination de la fontaine (à hauteur de 10 000€ sur 28 180,05€), le Conseil de Quartier Monnaie a également pris la décision de consacrer 6000€ à la réfection des pieds d'arbres du Boulevard Saint-Germain entre la rue Grégoire de Tours et la rue de l'Ancienne Comédie.



Hôtel de la Monnaie



► **Andrea BEGO GHINA**
Président du Conseil de Quartier Monnaie

PREMIER COLLÈGE LES ÉLUS ET LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

> Élus

Andrea BEGO GHINA

Conseiller d'arrondissement délégué aux questions européennes et aux relations avec les communautés étrangères
andrea.bego-ghina@paris.fr

Jean-Pierre LECOQ

Maire du 6^e arrondissement
et Vice-Président du Conseil général de Paris
jean-pierre.lecoq@paris.fr

> Personnalités qualifiées

Michel HEMAR

Marie-Hélène NYSSSEN
François GENTILE
Marie-Paule ARNAULD

DEUXIÈME COLLÈGE LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

Jean-Paul LAURAS

Partage 5/6/7

Marc TURGUT

Comité de défense des habitants et travailleurs du quartier latin et ses environs

Nicole BARRÉ

Les droits du piéton

Karine JOURNO

Association des parents d'élèves de l'école Saint-André des Arts

Marie-Antoinette RIVET

Association des Usagers des Transports

Alix CANNAMELA

SOS Bruit Paris 6e

TROISIÈME COLLÈGE LES HABITANTS

> Habitants titulaires

Patricia AURIAU

Cécile ROGNONI

Brigitte THOMMES

Jacques PERRET

Monique TUFFELLI

Valérie LASSERRE

> Habitants suppléants

Corinne HEMMERDINGER

Annette LAGRANGE

François GUERIN

Françoise MONFRIN

Bérangère DAMON

Annette KASBARIAN

Parisiens, prenez les clés du BUDGET PARTICIPATIF



par **Olivier PASSELECQ**
Adjoint au Maire chargé de la culture et de la communication

Le budget participatif est une nouveauté dans les relations entre les citoyens et leur municipalité : il s'agit d'un dispositif permettant aux parisiennes et aux parisiens de participer eux-mêmes à l'élaboration du budget d'investissement de leur ville et de leur arrondissement, pour un montant de 5% du total, ce qui peut apparaître modeste à première vue mais qui n'est pas négligeable puisque cela représente tout de même 426 millions d'euros pour la mandature.

► Deux niveaux de participation

Les habitants du 6^e seront appelés à participer à un double niveau : au niveau de la Ville de Paris et au niveau de leur arrondissement. Ils pourront le faire soit à titre individuel, soit à titre collectif, dans le cadre d'une association par exemple. Dans le 6^e, Jean-Pierre LECOQ sollicitera bien sûr le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) et les Conseils de Quartier, mais il s'adressera aussi directement à ses concitoyens lors des réunions de dialogue et d'information qu'il organise régulièrement depuis de nombreuses années, et mettra à profit tous les supports de communication de la Mairie du 6^e pour les informer largement.

Les propositions des habitants, de niveau local ou parisien, seront recueillies sur une plateforme numérique unique mise en place par la Mairie de Paris. Les porteurs de propositions seront identifiés, soit à titre individuel, soit à titre collectif (associations, Conseils de Quartier) et devront préciser leur nom, prénom, adresse, date de naissance et courriel.

► Recevabilité des propositions

Les propositions déposées feront d'abord l'objet d'un examen de recevabilité pour s'assurer qu'elles respectent trois critères essentiels correspondant :

- à l'intérêt général
- à une dépense d'investissement
- au champ de compétence de la Ville ou du Département de Paris.

A la suite de ce premier examen, la Mairie de Paris qualifiera le niveau de la proposition (parisien ou local) et engagera une étude technique destinée à vérifier sa faisabilité.

Cette étude technique, effectuée par les services administratifs de la Ville de Paris, portera sur le caractère réalisable ou non de la proposition, sur son coût estimé et son impact éventuel sur les dépenses de fonctionnement.

Pour les projets d'arrondissement, le Maire du 6^e pourra organiser avec l'aide des services de la Ville des réunions ou des marches exploratoires avec les porteurs de propositions et les habitants pour s'assurer de leur faisabilité, et il pourra bien sûr faire de même pour des projets concernant tout Paris.

► Procédures de vote

La liste définitive des projets parisiens soumise au vote sera établie par la Maire de Paris et la liste des projets du 6^e arrondissement sera arrêtée par le Maire du 6^e après consultation d'une commission « ad hoc ».

Seront soumis au vote les projets ayant fait l'objet d'un examen technique positif, n'induisant pas des coûts de fonctionnement directs et compatibles avec le montant des enveloppes financières prévues, tant au niveau parisien qu'au niveau de l'arrondissement.

En ce qui concerne le 6^e, le montant de l'enveloppe sera d'environ 385 000 euros et la Mairie de Paris l'abondera en versant une somme équivalente, ce qui représentera un total de 770 000 euros.

Le vote sera à la fois numérique et physique, un bureau de vote étant mis à la disposition des habitants à la Mairie du 6^e. Pour les projets parisiens, le vote sera sans conditions particulières, mais pour les projets d'arrondissement, chaque habitant ne pourra voter que dans un seul arrondissement, celui de son lieu de résidence ou celui de son lieu de travail.

Seront retenus, au niveau parisien et dans chaque arrondissement, les projets ayant recueilli le plus de voix dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie pour chaque niveau.

► Calendrier

Hiver : phase d'élaboration des propositions
Printemps : étude technique des services et établissement des listes de projets soumis au vote
Été : vote des projets parisiens et d'arrondissement
Décembre 2015 : vote du budget en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris



Réunion du Comité vélo DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS DANS L'ARRONDISSEMENT

Présidé par le Maire du 6^e arrondissement, le Comité vélo du 6^e est le 2^e Comité parisien à se réunir depuis le début de cette nouvelle mandature.

Le 6^e arrondissement est plutôt bien pourvu en aménagements dédiés aux vélos par rapport à d'autres arrondissements. Les nombreuses zones 30 km/h autorisent les contresens cyclables et il existe actuellement 843 places de stationnement. De nouvelles places sont en cours de création aux abords des traversées piétonnes.

Dans le cadre du Plan vélo, qui a pour objectif d'améliorer les circulations cyclables face à une forte augmentation de la pratique du vélo ces dernières années, 3 propositions d'aménagement ont été examinées pour le 6^e arrondissement :

► Boulevard Saint-Michel

Dans sa partie basse, il est prévu d'élargir le couloir de bus en contresens à 4,50 m afin d'y accueillir les vélos et de réduire le couloir de bus dans le sens de la circulation, en supprimant le séparateur. Cette solution aurait également pour objectif de réduire les accidents de piétons sur le couloir à contresens, sa largeur actuelle obligeant les bus à circuler au ras du trottoir.

Dans sa partie haute, deux hypothèses sont proposées : création d'une piste cyclable sur chaussée d'1,20 m côté 6^e avec réduction du couloir de bus peint à 3,20 m côté 5^e, ou création d'une piste cyclable sur chaussée d'1,90 m côté 6^e et maintien du couloir de bus peint à 4,50 m côté 5^e. L'aménagement de la partie basse pourrait être réalisé assez rapidement. S'agissant de la partie haute, des études complémentaires doivent permettre de déterminer la meilleure solution.

L'idée de créer une piste cyclable sur le large trottoir devant l'Ecole des Mines a été émise, ainsi que l'implantation temporaire d'un atelier d'auto-réparation de vélos.

► Rue du Cherche-Midi

Il est proposé de créer un contresens cyclable rue du Cherche-Midi, comme dans toutes les zones 30, dans sa partie comprise entre le boulevard Raspail et la place Michel Debré de façon à prolonger le contresens existant dans l'autre partie de la rue du Cherche-Midi et d'éviter ainsi aux cyclistes le contournement par la rue de Sèvres.

Une réunion sur place sera organisée prochainement afin de réfléchir au débouché sur la place Michel Debré. Un aménagement spécifique sera peut-être nécessaire et la signalisation cycliste devra être améliorée.

► Rue Dauphine

L'état des lieux de la rue Dauphine est le suivant : un couloir de bus peint utilisé comme voie de circulation générale, une voie de circulation constamment occupée par des stationnements de véhicules particuliers et de livraison, des trottoirs trop étroits, une vitesse de circulation à 50 km/h.

Il convient donc de réfléchir à un projet de réaménagement complet de la rue Dauphine. Ainsi, des zones de livraison devront être créées en raison notamment de la présence des grossistes de livres rue de Nesle. Le projet devra également prévoir un élargissement des trottoirs, la suppression du couloir de bus peint afin de retrouver une seule voie de circulation et permettre l'instauration d'un contresens cyclable.

Cet aménagement est d'autant plus nécessaire que plusieurs projets actuels ou futurs : Monnaie, Institut de France, Samaritaine, auront pour conséquence d'accroître le nombre de piétons dans le quartier. Le coût d'une telle opération étant relativement élevé, sera étudiée la possibilité d'un cofinancement Plan vélo / Budget participatif.

Dès maintenant, il est possible d'abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h.





Eglise Saint-Sulpice RESTAURATION INTERIEURE DE LA CHAPELLE DES SAINTS-ANGES

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

► Un décor exceptionnel

Delacroix commence la décoration de la chapelle des Saints-Anges en 1849 et l'achève en 1861. Héliodore chassé du temple et La lutte de Jacob avec l'ange se développent sur les parois de la chapelle selon une interprétation totalement originale.

Malheureusement, les peintures sont aujourd'hui recouvertes d'un voile de poussière et d'une épaisse couche de dépôt divers. La peinture se soulève par endroit rendant nécessaire une opération très complète de restauration.

► La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du Patrimoine non protégé par l'Etat.

Habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances et par le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif. Grâce à vos dons, la chapelle des Saints-Anges pourra être restaurée. Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne :

www.ile-de-france.fondation-patrimoine.org

► Le programme de restauration

La technique même de Delacroix, qui a cherché à isoler sa peinture de l'humidité de la paroi au moyen de diverses couches d'huile et de cire, rend très fragile cette peinture. Des recherches ont été effectuées et la peinture a été attentivement surveillée. Toutefois, la dernière restauration de ce décor remonte maintenant à plus de 30 ans.



BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :

Fondation du patrimoine
Délégation régionale d'Ile-de-France
8 passage du Moulinet 75013 Paris

Merci de libeller votre chèque

à l'ordre de :

Fondation du patrimoine -
Chapelle des Saints-Anges

Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

Retrouver le don en ligne sécurisé sur :
www.ile-de-france.fondation-patrimoine.org

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la chapelle des Saints-Anges à Paris (75) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine soutenu par la Ville dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôts au titre de :

- l'impôt sur le revenu
 l'impôt sur la fortune
 l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).
Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don
(dans la limite de 50 000€- limite atteinte lorsque le don est de 66 666€).
Un don de 100€=75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires).
Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Nom ou Société :

Adresse :

La Mairie vous informe sur... **LA PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS**

PROPRETÉ DES RUES

► Collecte et nettoyage

Plus de 80 km de linéaires de trottoirs sont balayés quotidiennement et les corbeilles de rue sont vidées plusieurs fois par jour.

Toute l'année, à l'exception du 1^{er} mai (seul jour de l'année où les agents de la Propreté ne travaillent pas), du lundi au dimanche, la collecte des ordures ménagères (bacs verts) et des corbeilles de rue est effectuée à partir de 6h le matin. La collecte des déchets recyclables (bacs jaunes) est réalisée deux fois par semaine : lundi/jeudi, mardi/vendredi ou mercredi/ samedi, en fonction des secteurs.

La collecte du verre en porte à porte (bacs blancs) a lieu une fois par semaine dans le 6^e arrondissement : le mardi matin, à partir de 7h30. Les gros producteurs de verre bénéficient également d'une collecte de verre en porte à porte. Celle-ci est organisée du lundi au samedi. En complément, 21 colonnes à verre sont implantées sur l'arrondissement et vidées en fonction du taux de remplissage.

EN 2013, dans le 6^e

24 585 tonnes
de déchets ménagers
2236 tonnes
de déchets recyclables
2442 tonnes
de verre
ont été collectées

Parallèlement à cette collecte des déchets, interviennent le lavage et le balayage, tâches prioritaires, dont les fréquences sont déterminées en fonction du renouvellement des souillures (épanchement d'urine, déjections canines, mégots, ...). Des nettoyements approfondis - eau chaude à haute pression - sont parfois nécessaires.

Le Nord de l'arrondissement est souvent plus concerné par ces souillures en raison de la forte concentration de bars, restaurants et établissements de nuit. Les abords des établissements d'enseignement font aussi partie des zones régulièrement traitées.

Un plan de propreté, visant à réexaminer les priorités dans ce domaine, est établi chaque année par la Mairie du 6^e et le service de Propreté. Il est validé par le Conseil d'arrondissement.

SENSIBILISATION À LA PROPRETÉ

En liaison étroite avec la Mairie du 6^e arrondissement, le service de Propreté du 6^e réalise de nombreuses actions de communication et de sensibilisation sur les thèmes de la propreté, du tri et de la prévention des déchets. **Organisées sur la voie publique et dans les écoles, ces opérations répondent au plan d'action validé par la Mairie du 6^e.**



Les services de la propreté présentent leurs actions aux élèves de l'arrondissement durant la Fête de la propreté.

Vient de paraître

La mairie du 6^e vous informe sur...

Parce que la propreté est l'affaire de tous, la Mairie du 6^e met à votre disposition ce document afin de vous permettre d'adopter les bons gestes et de préserver notre environnement quotidien.



Majorité municipale du 6^e

Union pour un Mouvement Populaire (UMP) et Apparentés

Alors qu'elle n'a été élue qu'en avril dernier, la maire de Paris voit sa majorité s'effriter, ce qui démontre la fragilité de la coalition rose-verte-rouge qui a permis sa victoire.

Anne Hidalgo avait pourtant pris beaucoup d'engagements avec ses alliés verts et communistes, comme n'ont cessé de le dénoncer durant la campagne municipale l'UMP et les centristes.

L'exemple de la « Tour Triangle », ce projet d'immeuble de bureaux de grande hauteur Porte de Versailles, auquel est très attachée la maire de Paris, illustre cette situation. Anne Hidalgo, lâchée par une partie de sa majorité, y compris par son adjoint centriste pourtant bien récompensé pour son ralliement, en est réduite à chercher le soutien des élus UMP et centristes...

Tour Triangle ou pas, les Parisiens vont payer cher, durant les cinq prochaines années, les négociations d'entre deux tours de la majorité municipale.

L'engagement pris, pour plaire aux communistes, par la maire de Paris de porter à 30 % le seuil de logements sociaux va accélérer la crise du logement à Paris, ne laissant dans la capitale que des habitants à la limite des minima sociaux et des ménages aisés, chassant les familles et les classes moyennes. Pire, les dizaines de millions d'euros dilapidés par la mairie de Paris pour racheter des immeubles occupés, notamment dans l'Ouest de la capitale, privent la ville de précieuses ressources financières.

Modem

Un budget qui ne prépare pas l'avenir

Chute des dotations, hausse de la péréquation, c'est 400 millions en moins pour Paris. Une baisse prévisible qui, avouée et anticipée, aurait permis de construire un budget de réformes. Malheureusement, rien de tout cela. La majorité nous présente un budget de rafistolage, avec quelques économies et la hausse de nombreuses taxes. Cela ne fait pas une politique. C'est d'un changement profond dont nous avons besoin : non pas dépenser moins mais dépenser moins en apportant un meilleur service aux Parisiens. Il faut travailler à des réformes structurelles : déléguer plus aux arrondissements, notamment la propreté ; faire appel aux

UDI

Les Conseils de Quartier sont des instances de démocratie participative qui jouent un rôle utile dans notre arrondissement et au sein desquels les élus UDI tiendront toute leur place.

Nous pensons en effet que les citoyens doivent être mieux associés aux décisions qui les concernent au plan local et que nous devons être toujours à leur écoute pour entendre leurs aspirations ou leurs préoccupations dans tous les domaines de leur vie quotidienne.

Nous approuvons ainsi la démarche suivie depuis longtemps par le Maire du 6^e, Jean-Pierre Lecoq, qui consiste à tenir régulièrement avec les habitants de notre arrondissement, quartier par quartier,

Groupe Socialiste

Convaincre chacun de vous qu'il peut participer à la vie du 6^e est un enjeu crucial à mes yeux : je demande, à chaque conseil, que nos débats et délibérations vous soient accessibles. Les séances sont publiques mais ceux qui travaillent ou se déplacent difficilement ne peuvent pas s'y rendre. Lors de la précédente mandature, elles étaient filmées et diffusées sur l'internet de la Mairie. Par économie, cela a été stoppé et ne subsistent que les relevés de décisions, qui ne

L'accord avec les Verts est encore moins glorieux, puisqu'il a permis aux écologistes de disposer d'un nombre d'élus à l'Hôtel de Ville sans rapport avec leur poids électoral et de négocier des projets purement idéologiques comme le tramway sur les quais de Seine.

Pendant ce temps là, Paris est de plus en plus sale et la voirie de plus en plus dégradée. Les budgets des petits travaux d'entretien sont réduits, alors que les généreuses subventions aux associations diverses prospèrent.

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement,
Vice-Président du Conseil général de Paris

Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris

Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire

Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire

Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement

Andrea BEGO GHINA, Conseiller d'arrondissement

Apparentés :

Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire

Fédération Nationale des Élus Républicains et Radicaux (FNERR)

Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire

partenariats public-privé, aux baux emphytéotiques pour construire ; mieux maîtriser les coûts pour éviter les dérives comme aux Halles ; développer une réelle évaluation des politiques publiques ; réfléchir dès maintenant à la fusion de la ville et du département pour dégager des pistes d'économies. Les Parisiens attendent de leurs élus vérité et courage. Espérons qu'ils soient entendus !

Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire

Marielle DE SARNEZ, Députée européenne, Conseillère de Paris

des réunions de dialogue et d'information où chacun peut s'exprimer en toute liberté.

Nous approuvons également l'initiative consistant à permettre aux parisiens de participer à l'élaboration du budget d'investissement de leur Ville ou de leur arrondissement, ce qui va dans le sens d'un renforcement de la démocratie de proximité.

Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement

Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement

restituent rien de la richesse des discussions. Je demande, au moins, la mise en ligne d'enregistrements audio. Je continuerai d'œuvrer pour la démocratie dans l'arrondissement et vous en parlerai dans une lettre d'information dès janvier prochain.

Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement